

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Arrêté du 21 novembre 2024 portant approbation de la délibération du Comité national pour l'emploi relative au référentiel de diagnostic global

NOR : TEMD2430546A

La ministre du travail et de l'emploi,

Vu le code du travail, notamment son article L. 5411-5-2 ;

Vu la délibération du Comité national pour l'emploi en date du 7 novembre 2024,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La délibération du Comité national pour l'emploi susvisée, annexée au présent arrêté, est approuvée.

Art. 2. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 novembre 2024.

Pour la ministre et par délégation :

*Le délégué général à l'emploi
et à la formation professionnelle par intérim,*
F. MASI

ANNEXE

RÉFÉRENTIEL RELATIF AU DIAGNOSTIC GLOBAL (ARTICLE L. 5411-5-2 DU CODE DU TRAVAIL)

Comité national pour l'emploi 7 novembre 2024

I. – Objectifs et enjeux du diagnostic global

Dans la continuité de l'inscription généralisée de toutes les personnes en recherche d'emploi en qualité de demandeur d'emploi auprès de l'opérateur France Travail et de leur orientation rapide selon des critères nationaux mentionnés à l'article L. 5411-5-1 du code du travail vers les organismes référents, l'ambition de la loi pour le plein emploi est de réaliser, pour tout demandeur d'emploi, un diagnostic global de la situation.

Afin de garantir une égalité de traitement des personnes, la loi prévoit que le diagnostic global repose sur un référentiel commun, adopté par le comité national pour l'emploi, qui permettra de garantir un service harmonisé sur le territoire quel que soit l'organisme référent

Le diagnostic global est le premier acte d'accompagnement du demandeur d'emploi. Il est réalisé, conjointement avec la personne, par le référent d'accompagnement vers lequel le demandeur d'emploi a été orienté. Il s'appuie notamment sur les informations issues de l'entretien avec la personne, ainsi que sur les éléments relatifs à la situation de la personne préalablement recueillis pour son orientation. Ce diagnostic évolue au fil de l'accompagnement et des changements de situation, pouvant conduire à une réorientation du demandeur d'emploi.

L'objectif principal du diagnostic est d'évaluer les besoins du demandeur d'emploi, qu'ils soient professionnels ou sociaux, afin de proposer des actions concrètes pour réaliser le projet professionnel et de travailler sur des solutions pour résoudre les contraintes ou difficultés personnelles identifiées afin de proposer l'accompagnement le plus adapté. Le diagnostic permet ainsi de définir un plan d'actions en collaboration avec le demandeur d'emploi.

Pour le projet professionnel, il prend en compte les aspirations et identifie les besoins en termes de définition préalable du projet prenant en compte le contexte économique local, de formation, de préparation des candidatures, de recherche d'emploi, de création d'entreprise ou d'ouverture à l'international.

Le diagnostic prend également en compte les contraintes ou difficultés personnelles telles que la maîtrise du numérique, les savoirs fondamentaux, la mobilité, le logement, les finances, les difficultés administratives ou juridiques, ou induites par les contraintes familiales ou l'état de santé. L'objectif est de permettre au demandeur

d'emploi de s'appuyer sur ses compétences et de lui fournir un soutien global et personnalisé pour faciliter sa progression vers un emploi durable.

II. – Cinq principes du diagnostic global

Un diagnostic global et approfondi qui prend en compte la situation de la personne dans toutes ses dimensions.

Un diagnostic réinterrogé régulièrement qui évolue au rythme des actions que la personne met en œuvre pour sécuriser son parcours.

Un diagnostic co-construit avec la personne qui est force de proposition, impliquée dans l'analyse de sa situation et actrice de son parcours d'accès à l'emploi.

Le diagnostic est adapté et adaptable à toute personne et à toute situation.

Un diagnostic partagé entre tous les acteurs du réseau pour l'emploi et avec la personne dans une logique de parcours sans couture et de « Dites-le nous une fois ».

Ainsi il est mis à disposition un référentiel commun de diagnostic global et un outil numérique qui le met en œuvre et permet le partage des informations sécurisés entre les acteurs intervenant dans l'accompagnement de la personne. Le référentiel de diagnostic est structuré suivant les items du tableau suivant.

III. – Tableau de synthèse du référentiel de diagnostic

Définir ses aspirations professionnelles	
La première étape du diagnostic est d'identifier les aspirations professionnelles de la personne : l'existence ou pas d'un ou de plusieurs projets professionnels, leur degré de précision et leur cohérence par rapport au marché du travail.	
Travailler son projet professionnel	
Choisir un métier	Identifier ses points forts et ses compétences
	Connaître les opportunités d'emploi
	Découvrir un métier ou un secteur d'activité
	Confirmer son choix de métier
Se former	Trouver sa formation
	Monter son dossier de formation
	Utiliser le numérique
Préparer sa candidature	Valoriser ses compétences
	Réaliser un CV et/ou une lettre de motivation
	Développer son réseau
	Organiser ses démarches de recherche d'emploi
Trouver un emploi	Répondre à des offres d'emploi
	Faire des candidatures spontanées
	Suivre ses candidatures et relancer les recruteurs
	Convaincre un recruteur en entretien
Créer une entreprise	Définir son projet de création d'entreprise
	Structurer son projet de création d'entreprise
	Développer son entreprise
Travailler à l'étranger/s'ouvrir à l'international	Connaître les opportunités d'emploi à l'étranger
	S'informer sur les aides pour travailler à l'étranger
	S'organiser suite à son retour en France
Résoudre ses contraintes et difficultés personnelles	
Accéder au numérique et en maîtriser les fondamentaux	Exemples de situation : absence d'équipement, absence de maîtrise de l'équipement, absence de connexion (zone blanche), difficulté à réaliser des démarches administratives en ligne, etc.
Développer sa mobilité	Exemples de situation : aucun moyen de transport à disposition, dépendant des transports en commun, permis non valide / suspension de permis, etc.

Faire face à ses contraintes familiales	Exemples de situation : enfant(s) en situation de handicap, aidant familial (s'occuper d'un proche), enfant(s) de moins de 3 ans sans solution de garde, etc.
Prendre en compte son état de santé	Exemples de situation : difficulté déclarée entravant l'exercice de certains métiers, couverture sociale / mutuelle à mettre à jour, difficulté déclarée concernant l'accès à un professionnel de santé, etc.
Développer ses capacités en lecture, écriture et calcul	Exemples de situation : difficulté en français à l'écrit, difficulté en français en lecture, difficulté en français à l'oral, difficulté en calcul, etc.
Faire face à des difficultés de logement	Exemples de situation : sans hébergement / rupture effective de logement, logement insalubre, difficulté à payer le loyer, doit quitter le logement (procédure d'expulsion), etc.
Faire face à des difficultés financières	Exemples de situation : difficulté dans la gestion d'un budget, en situation de surendettement, besoin d'un soutien alimentaire, etc.
Faire face à des difficultés administratives ou juridiques	Exemples de situation : difficulté liée à une démarche administrative, besoin d'être guidé dans le cadre d'un accès aux droits, difficulté d'ordre juridique, etc.